

Communication à caractère promotionnel
Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

TRANSPARENCE 9

Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à l'échéance, ci-après le « titre » ou le « produit ».

Émetteur : SG Issuer (filiale à 100 % de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100 % de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.

Garant de la formule et des sommes dues : Société Générale⁽²⁾.

Période de commercialisation : Du 03/10/2022 au 22/11/2022 inclus. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 22/11/2022.

De l'année 2 à l'année 9, un remboursement anticipé automatique⁽³⁾ possible du capital initial⁽⁴⁾ majoré d'un gain de 5,8 %⁽⁴⁾ par année écoulée depuis la date de constatation initiale⁽⁵⁾, si le niveau de l'indice iSTOXX® Transatlantic ESG 100 Equal Weight Decrement EUR Price est supérieur ou égal à 95 % de son niveau observé à la date de constatation initiale⁽⁵⁾. À l'échéance des 10 ans, un remboursement⁽³⁾ du capital initial⁽⁴⁾ majoré d'un gain de 5,80 %⁽⁴⁾ par année écoulée jusqu'à 20 % de baisse de l'indice par rapport à son niveau d'origine, un remboursement⁽³⁾ du capital initial⁽⁴⁾ jusqu'à 50 % de baisse de l'indice par rapport à son niveau d'origine, une perte partielle ou totale en capital au-delà.

Durée d'investissement conseillée : 10 ans environ (hors cas de remboursement⁽³⁾ anticipé).

Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type actions.

Eligibilité : Contrats d'assurance-vie uniquement (contrats d'épargne Assurance vie Aréas : Multisupport et Multisupport 3). L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Cotation : Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).

ISIN : FR001400BRB9.

**Disponible du 3 octobre 2022 au 22 novembre 2022 inclus
(dans la limite de l'enveloppe disponible)**

(1) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

(2) Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 13/07/2022, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(3) Le montant remboursé est automatiquement et gratuitement réinvesti vers les fonds Pictet Multi Asset Global Opportunities P EUR – Code ISIN : LU0941349192 à 25 %, Lazard Patrimoine SRI RC EUR – Code ISIN : FR0012355139 à 25 %, BDLCM Funds Durandal B EUR – Code ISIN : LU1891683903 à 25 % et Helium Opportunités part B – Code ISIN : FR0010766550 à 25 %.

(4) Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(5) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

▶ OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

- Un placement lié, sur une durée de 2 ans à 10 ans, à l'évolution de l'indice iSTOXX® Transatlantic ESG 100 Equal Weight Decrement EUR Price. Le remboursement du produit « Transparence 9 » est conditionné à l'évolution de cet indice calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et **en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an** ;
- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement⁽¹⁾ de l'année 2 à l'année 9**, si, à l'une des dates de constatation annuelle⁽²⁾, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 95 % de son niveau observé à la date de constatation initiale⁽²⁾ ;
- **Un objectif de gain fixe plafonné à 5,80 %⁽³⁾ par année écoulée depuis l'origine** en cas d'activation automatique du mécanisme de remboursement⁽¹⁾ anticipé ou si, à la date de constatation finale⁽²⁾, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80 % de son niveau observé à la date de constatation initiale⁽²⁾, soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽³⁾ maximum de 5,57 %, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 4,63 % ;
- Un remboursement⁽¹⁾ du capital à l'échéance⁽²⁾ si l'indice n'enregistre pas une baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽²⁾.
- Un risque de perte en capital partielle ou totale à l'échéance⁽²⁾ si l'indice clôture en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial à la date de constatation finale⁽²⁾.

TRANSPARENCE 9 est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

NB : Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 23/11/2022 et date de remboursement anticipée effective concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets des frais de gestion mentionnés dans les documents annexes aux Conditions générales des contrats Multisupport et Multisupport 3 et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Transparence 9 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 23/11/2022 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.** Le produit « Transparence 9 » est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Transparence 9 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie dans le cadre desquels ce produit est proposé.

▶ LE SOUS-JACENT

L'indice iSTOXX® Transatlantic ESG 100 Equal Weight Decrement EUR Price est un indice de marché actions créé par STOXX Limited dont la cotation est calculée, tenue à jour et publiée par STOXX Limited. Il est composé de 70 sociétés de la zone Euro et de 30 sociétés nord-américaines, soit 100 valeurs au total, sélectionnées selon la méthodologie présentée ci-après.

Parmi les 300 plus grandes capitalisations boursières de la zone Euro et les 500 plus grandes capitalisations boursières nord-américaines libellées en Euro, les entreprises sont notées selon la notation « ESG » (Environnement, Social et Gouvernance) de l'organisme Sustainalytics, évaluant les entreprises sur l'impact environnemental de leurs activités, la qualité de leurs relations sociales (droit du travail, respect des droits de l'homme, etc.) et la qualité de leur gouvernance. **Les entreprises sont classées selon cette notation et les 120 premières entreprises de la zone Euro ainsi que les 200 premières entreprises nord-américaines sont retenues.** Une fois ce premier filtre effectué, les entreprises sont filtrées selon leur capitalisation boursière : **les 70 plus grandes capitalisations boursières de la zone Euro et les 30 plus grandes capitalisations boursières nord-américaines sont sélectionnées et forment l'indice.** L'indice pondère de façon équivalente l'ensemble de ses constituants. Ainsi, chaque action représente 1 % du poids global de l'indice à chaque date de revue trimestrielle.

L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. À titre illustratif, un niveau de prélèvement forfaitaire de 50 points pour un cours de l'indice iSTOXX® Transatlantic ESG 100 Equal Weight Decrement EUR Price à 1006,02 points (niveau de l'indice en date du 28/06/2019) est équivalent à un niveau de 172,65 points pour l'indice Euro Stoxx 50® (pour un cours de l'indice Euro Stoxx 50® à 3473,69 points à cette date). Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par l'indice Euro Stoxx 50® est en moyenne de 112,11 points par an depuis 2012 (Source : Bloomberg - SX5ED Index à fin 2021).

Un écart de 10 points équivalents pour l'indice Euro Stoxx 50®, entre les dividendes versés et le prélèvement forfaitaire sur une année correspond à 0,29 % d'écart de performance sur l'année entre l'indice à dividendes réinvestis net d'un prélèvement forfaitaire comme l'indice iSTOXX® Transatlantic ESG 100 Equal Weight Decrement EUR Price et un indice standard équivalent dividendes non réinvestis comme l'indice Euro Stoxx 50® (pour un cours de l'indice Euro Stoxx 50® à 3473,69 points au 28 juin 2019).

« Transparence 9 » est un instrument financier dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets répondant à des thématiques ESG. Seul l'indice est construit de façon à sélectionner les entreprises les plus engagées en faveur des critères ESG et l'exposition de l'investisseur à la performance de cet indice ne signifie pas qu'il finance les actions qui le composent. « Transparence 9 » ne constitue pas une obligation verte.

Pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site <https://www.stoxx.com/index-details?symbol=IXTEEWDP>.

(1) Le montant remboursé est automatiquement et gratuitement réinvesti vers les fonds Pictet Multi Asset Global Opportunities P EUR – Code ISIN : LU0941349192 à 25 %, Lazard Patrimoine SRI RC EUR – Code ISIN : FR0012355139 à 25 %, BDLCM Funds Durandal B EUR – Code ISIN : LU1891683903 à 25 % et Helium Opportunités part B – Code ISIN : FR0010766550 à 25 %.

(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(3) Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

► MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la date de constatation initiale⁽¹⁾, le 23/11/2022, on observe le niveau de clôture de l'indice iSTOXX® Transatlantic ESG 100 Equal Weight Decrement EUR Price et on le retient comme niveau d'origine.

Remboursement anticipé automatique possible à partir de l'année 2

De l'année 2 à l'année 9, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès que le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 95 % de son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et le produit s'arrête. L'investisseur reçoit⁽²⁾⁽³⁾ alors à la date effective de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

CAPITAL INITIAL⁽³⁾

+

Un gain de 5,80 %⁽³⁾ par année écoulée depuis l'origine

Taux de Rendement Annuel Brut⁽³⁾ compris entre 4,77 % et 5,57 % selon l'année de remboursement, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ compris entre 4,06 % et 4,63 %.

Sinon, si le niveau de l'indice est inférieur à 95 % de son niveau observé à la date de constatation initiale⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et le produit continue.

Remboursement à l'échéance : année 10

À la date de constatation finale (le 23/11/2032), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on compare le niveau de l'indice par rapport à son niveau observé à la date de constatation initiale (le 23/11/2022).

CAS FAVORABLE :

- Si le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80 % de son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit⁽²⁾⁽³⁾ le mercredi suivant le 30/11/2032 :

CAPITAL INITIAL⁽³⁾

+

Un gain de 5,80 %⁽³⁾ par année écoulée depuis l'origine, soit un gain de 58,00 %⁽³⁾

Taux de Rendement Annuel Brut⁽³⁾ de 4,67 %, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 3,99 %.

Par exemple, si à l'issue de l'année 10, l'indice clôture en baisse de 5 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit⁽²⁾⁽³⁾ à l'échéance⁽¹⁾, en plus du capital initial⁽³⁾, un gain de 5,80 % × 10, soit 58,00 % du capital initial (soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽³⁾ de 4,67 % ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de 3,99 %).

CAS MÉDIAN :

- Si le niveau de l'indice est inférieur à 80 % de son niveau observé à la date de constatation initiale mais supérieur ou égal à 50 % de ce même niveau, l'investisseur reçoit⁽²⁾⁽³⁾ le mercredi suivant le 30/11/2032 :

L'intégralité du capital initial⁽³⁾

Taux de Rendement Annuel Brut⁽³⁾ nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de -0,65 %.

Par exemple, si à l'issue de l'année 10, l'indice clôture en baisse de 30 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit⁽²⁾⁽³⁾ à l'échéance⁽¹⁾, l'intégralité du capital initial⁽³⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽³⁾ de 0,00 % ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de -0,65 %).

CAS DÉFAVORABLE :

- Sinon, si le niveau de l'indice est inférieur à 50 % de son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit⁽²⁾⁽³⁾ le mercredi suivant le 30/11/2032 :

La Valeur Finale⁽⁵⁾ de l'indice

L'investisseur subit alors une perte en capital partielle ou totale. Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice (Taux de Rendement Annuel Brut⁽³⁾ inférieur ou égal à -6,68 %, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de -7,29 %).

Par exemple, si à l'issue de l'année 10, l'indice clôture en baisse de 60 % par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit⁽²⁾⁽³⁾ à l'échéance⁽¹⁾, la Valeur Finale de l'indice⁽⁵⁾, soit 40 % du capital initial⁽³⁾ (soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽³⁾ de -8,74 % ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁴⁾ de -9,33 %).

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(2) Le montant remboursé est automatiquement et gratuitement réinvesti vers les fonds Pictet Multi Asset Global Opportunities P EUR – Code ISIN : LU0941349192 à 25 %, Lazard Patrimoine SRI RC EUR – Code ISIN : FR0012355139 à 25 %, BDLCM Funds Durandal B EUR – Code ISIN : LU1891683903 à 25 % et Helium Opportunités part B – Code ISIN : FR0010766550 à 25 %.

(3) Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(4) Les Taux de Rendement Annuel Nets désignent les Taux de Rendement Annuel Bruts retranchés des frais de gestion mentionnés dans les documents annexes aux Conditions générales des contrats Multisupport et Multisupport 3.

(5) La Valeur Finale de l'indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

ILLUSTRATIONS (1/2)

— Évolution de l'indice iSTOXX® Transatlantic ESG 100 Equal Weight Decrement EUR Price

--- Seuil de perte en capital à l'échéance⁽¹⁾

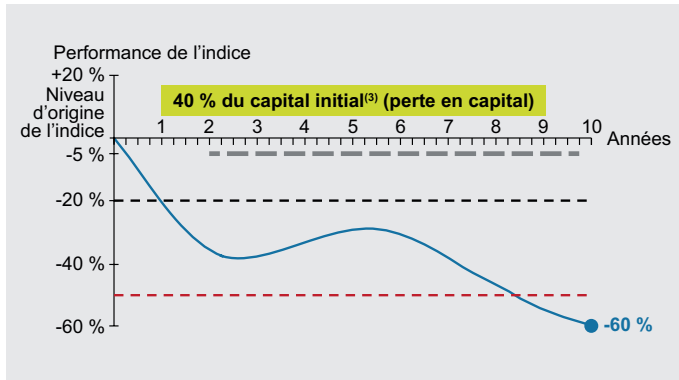
--- Seuil activant le mécanisme de remboursement anticipé à partir de l'année 2

● Performance de l'indice par rapport à son niveau initial

--- Seuil de versement du gain à l'échéance

■ Valeur de remboursement du produit

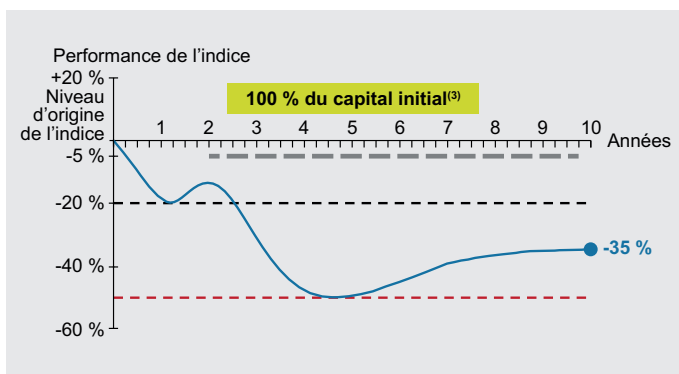
Scénario défavorable : Marché fortement baissier à long terme



- À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, de l'année 2 à l'année 9, le niveau de l'indice est en baisse de plus de 5 % depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'issue des 10 ans, l'indice est en baisse de plus de 50 % par rapport à son niveau initial (soit -60 % dans cet exemple). **L'investisseur reçoit⁽²⁾⁽³⁾ alors la Valeur Finale⁽⁴⁾ de l'indice, soit 40 %⁽³⁾ du capital initial. Il subit dans ce scénario une perte en capital.** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'indice⁽⁵⁾, soit -8,74 %, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁶⁾ de -9,33 %.

Dans le cas défavorable où l'indice céderait plus de 50 % de sa valeur à la date de constatation finale, la perte en capital serait supérieure à 50 % du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

Scénario médian : Marché baissier à long terme



- À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, de l'année 1 à l'année 9, le niveau de l'indice est en baisse de plus de 5 % depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'issue des 10 ans, l'indice enregistre une baisse de 35 % et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital. **L'investisseur reçoit⁽²⁾⁽³⁾ alors l'intégralité du capital initial⁽³⁾.** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ est alors nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁶⁾ de -0,65 %, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -4,21 % pour un investissement direct dans l'indice⁽⁵⁾.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(2) Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Le montant remboursé est automatiquement et gratuitement réinvesti vers les fonds Pictet Multi Asset Global Opportunities P EUR – Code ISIN : LU0941349192 à 25 %, Lazard Patrimoine SRI RC EUR – Code ISIN : FR0012355139 à 25 %, BDLCM Funds Durandal B EUR – Code ISIN : LU1891683903 à 25 % et Helium Opportunités part B – Code ISIN : FR0010766550 à 25 %.

(4) La Valeur Finale de l'indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

(5) Le Taux de Rendement Annuel Brut pour un investissement direct dans l'indice est calculé hors frais, dividendes réinvestis dans l'indice et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an.

(6) Les Taux de Rendement Annuel Nets désignent les Taux de Rendement Annuel Bruts retranchés des frais de gestion mentionnés dans les documents annexes aux Conditions générales des contrats Multisupport et Multisupport 3.

ILLUSTRATIONS (2/2)

— Évolution de l'indice iSTOXX® Transatlantic ESG 100 Equal Weight Decrement EUR Price

--- Seuil de perte en capital à l'échéance⁽¹⁾

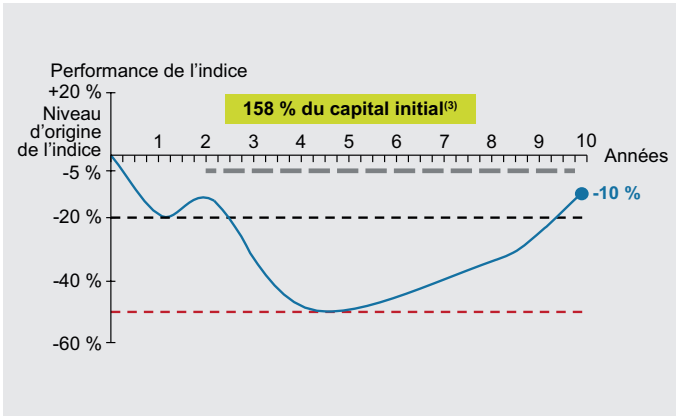
-- Seuil activant le mécanisme de remboursement anticipé à partir de l'année 2

● Performance de l'Indice par rapport à son niveau initial

--- Seuil de versement du gain à l'échéance

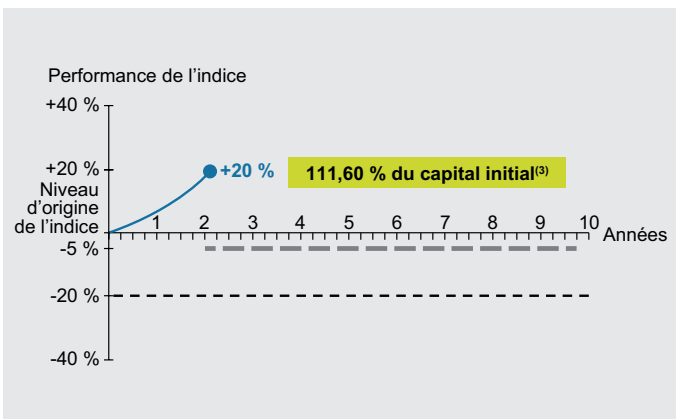
■ Valeur de remboursement du produit

Scénario favorable : Marché légèrement baissier à long terme



- À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, de l'année 2 à l'année 9, le niveau de l'indice est en baisse de plus de 5 % depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾. **Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.**
- À l'issue des 10 ans, l'indice enregistre une baisse de 10 % et se maintient donc au-dessus du seuil de versement du gain à l'échéance. **L'investisseur reçoit⁽²⁾⁽³⁾ alors l'intégralité du capital initial⁽³⁾ majorée d'un gain de 5,80 % par année écoulée depuis l'origine, soit 158 %⁽³⁾ du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ est alors égal à 4,67 %, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁶⁾ de 3,99 %, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de -1,05 % pour un investissement direct dans l'indice⁽⁵⁾.

Scénario de mise en évidence du plafonnement des gains : Marché haussier à court terme



- À la première date de constatation annuelle⁽¹⁾ (à l'issue de l'année 2), l'indice est en hausse depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾ (soit +20,00 % dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.**
- **L'investisseur reçoit⁽²⁾⁽³⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 5,80 % par année écoulée depuis l'origine, soit 111,60 %⁽³⁾ du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽²⁾ est alors égal à 5,57 %, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽⁶⁾ de 4,63 %, contre un Taux de Rendement Annuel Brut de 9,42 % pour un investissement direct dans l'indice⁽⁵⁾, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

(1) Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 7 pour le détail des dates.

(2) Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(3) Le montant remboursé est automatiquement et gratuitement réinvesti vers les fonds Pictet Multi Asset Global Opportunities P EUR – Code ISIN : LU0941349192 à 25 %, Lazard Patrimoine SRI RC EUR – Code ISIN : FR0012355139 à 25 %, BDLCM Funds Durandal B EUR – Code ISIN : LU1891683903 à 25 % et Helium Opportunités part B – Code ISIN : FR0010766550 à 25 %.

(4) La Valeur Finale de l'indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

(5) Le Taux de Rendement Annuel Brut pour un investissement direct dans l'indice est calculé hors frais, dividendes réinvestis dans l'indice et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an.

(6) Les Taux de Rendement Annuel Nets désignent les Taux de Rendement Annuel Bruts retranchés des frais de gestion mentionnés dans les documents annexes aux Conditions générales des contrats Multisupport et Multisupport 3.

▶ AVANTAGES

- À l'issue des années 2 à 9, si à l'une des dates de constatation annuelle, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 95 % de son niveau observé à la date de constatation initiale, le mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé. L'investisseur reçoit⁽¹⁾⁽²⁾ alors l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 5,80 %⁽¹⁾ par année écoulée depuis l'origine, soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ maximum de 5,57 %, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 4,63 %.
- À l'issue des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment et qu'à la date de constatation finale le niveau de l'indice est supérieur ou égal à 80 % de son niveau observé à la date de constatation initiale, l'investisseur reçoit⁽¹⁾⁽²⁾ l'intégralité du capital initial majorée d'un gain de 5,80 % par année écoulée depuis l'origine, soit une valeur de remboursement⁽²⁾ de 158,00 %⁽¹⁾ du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors de 4,67 %, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 3,99 %.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, le capital initial n'est exposé à un risque de perte que si, à la date de constatation finale, l'indice a baissé de plus de 50 % depuis la date de constatation initiale. Sinon, le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ sera donc positif ou nul, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ supérieur ou égal à -0,65 %.

▶ INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.** La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant du capital initialement investi. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur capital initialement investi. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Le cadre d'investissement du produit étant un contrat d'assurance vie, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 à 10 ans.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ maximum de 5,57 %, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 4,63 %).
- L'indice iSTOXX® Transatlantic ESG 100 Equal Weight Decrement EUR Price est un indice calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qu'il référence et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an. Si les dividendes effectivement distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) à ce prélèvement, la performance de l'indice et la probabilité de remboursement automatique anticipé seront réduites (respectivement augmentées). Le risque de perte en capital à l'échéance sera augmenté (respectivement diminué) par rapport à un indice **dividendes non réinvestis** classique.
- Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice iSTOXX® Transatlantic ESG 100 Equal Weight Decrement EUR Price, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice iSTOXX® Transatlantic ESG 100 Equal Weight Decrement EUR Price sera accélérée.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le rendement du produit « Transparence 9 » à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -50 %.

(1) Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

(2) Le montant remboursé est automatiquement et gratuitement réinvesti vers les fonds Pictet Multi Asset Global Opportunities P EUR – Code ISIN : LU0941349192 à 25 %, Lazard Patrimoine SRI RC EUR – Code ISIN : FR0012355139 à 25 %, BDLCM Funds Durandal B EUR – Code ISIN : LU1891683903 à 25 % et Helium Opportunités part B – Code ISIN : FR0010766550 à 25 %.

(3) Les Taux de Rendement Annuel Nets désignent les Taux de Rendement Annuel Bruts retranchés des frais de gestion mentionnés dans les documents annexes aux Conditions générales des contrats Multisupport et Multisupport 3.

► PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. Bien que le paiement des sommes dues par l'Émetteur au titre du produit soit garanti par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100 % de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100 % de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois
Garant de la formule et des sommes dues	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 13/07/2022, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment
Devise	EUR
Code ISIN	FR001400BRB9
Sous-jacent	Indice iSTOXX® Transatlantic ESG 100 Equal Weight Decrement EUR Price (Code Bloomberg : IXTEEWDP Index) calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie uniquement : contrats d'épargne Assurance vie Aréas Multisupport et Multisupport 3
Offre au Public	Aucune
Protection du capital	Pas de protection du capital
Prix d'émission	100 % de la Valeur nominale
Période de commercialisation	Du 03/10/2022 au 22/11/2022 inclus. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 22/11/2022
Valeur nominale	1 000 EUR
Date d'émission	03/10/2022
Date d'échéance	30/11/2032
Dates de constatation annuelle	23/11/2022 (initiale) ; 25/11/2024 ; 24/11/2025 ; 23/11/2026 ; 23/11/2027 ; 23/11/2028 ; 23/11/2029 ; 25/11/2030 ; 24/11/2031 ; 23/11/2032 (finale)
Dates de remboursement anticipé	02/12/2024 ; 01/12/2025 ; 30/11/2026 ; 30/11/2027 ; 30/11/2028 ; 30/11/2029 ; 02/12/2030 ; 01/12/2031
Date de remboursement anticipé effective	Sur le contrat d'assurance, la date de remboursement anticipé effective est fixée au mercredi qui suit la date de remboursement anticipé
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1 % de la Valeur Nominale
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1,15 % du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts
Publication de la valeur liquidative	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 23/11/2022 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Finalyse

▶ FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.** Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Du fait de la crise géopolitique actuelle impliquant la Russie et l'Ukraine, les marchés financiers traversent un grave ralentissement marqué par une baisse de la valeur des actifs négociés sur ces marchés, une volatilité accrue et une forte incertitude. Dans ces conditions de marché difficiles, les investisseurs doivent, avant de prendre une décision d'investissements, analyser en profondeur les risques et les avantages de telles décisions, en tenant compte de toutes les implications potentielles de la situation actuelle. Les facteurs de risque sont notamment :

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Risque de perte en capital : Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarios, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renfouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

▶ INFORMATIONS IMPORTANTES

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de déboucement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Événements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", telle que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une « personne Non-ressortissante des Etats-Unis » ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des « personnes Non-ressortissantes des Etats-Unis » (« Non-United States persons »), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en oeuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les U.S. Risk Retention Rules) (une Risk Retention U.S. Person). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Avertissement relatif à l'indice : L'indice mentionné dans le présent document n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre.

Avertissement de l'indice iStoxx® Transatlantic ESG 100 Equal Weight Decrement EUR Price : L'iStoxx® Transatlantic ESG 100 Equal Weight Decrement EUR Price ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com>.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : <https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/compliance-regulatory-information/useful-information/client-claim/>



49, rue de Miromesnil 75380 Paris Cedex 08
Tél. : 01 40 17 65 00 - www.areas.fr

Aréas Dommages | Aréas Vie
N° Siren : 775 670 466 | N° Siren : 353 408 644
Sociétés d'assurance mutuelles à cotisations fixes
Entreprises régies par le Code des assurances

Document non contractuel à caractère promotionnel - Se référer aux Conditions générales des contrats Multisupport et Multisupport 3 et aux orientations de gestion du produit Orient VIE Transparence 9 O22